CONSEIL MUNICIPAL
****
Séance du 13 mars 2020
****
COMPTE RENDU SOMMAIRE
****

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie
****

Budgets 2019
Les comptes de gestion **2019** de la Commune et de l'Assainissement ainsi que les comptes administratifs **2019** du budget principal et Assainissement ont été approuvés à l'unanimité.

Le conseil municipal autorise une dépense, avant le vote du budget Assainissement 2020 afin de régler une facture d'Investissement émise par le Bureau d'études INFRASTRUCTURES CONCEPT, dans le cadre de la réhabilitation de la Station d'épuration « La Cléraudière » d'un montant de 3 685.20€. Cette dépense sera imputée au compte **203** (Frais d'étude…).

De même, il est ouvert une ligne de crédit au budget Commune 2020 pour le règlement d'une facture de 2 365.20€ émise par la Sté SEGILOG, fournisseur des logiciels Mairie. Cette dépense sera inscrite au compte 2051 (Concessions et droits similaires…).

L'assemblée délibérante valide le devis de la Sté EIFFAGE, pour la réfection d'une portion de chaussée Rue St Germain, dont le coût s'élève à 2 000.00€ HT, soit **2 400.00**€ TTC.

Suite à l'abandon de projet de lotissement aux « Grandes Vignes », les élus approuvent la proposition de M. le Maire de vendre les parcelles B 631, 492, 478 et 486.

Personnel communal
Un agent communal remplit les conditions d'ancienneté pour accéder au grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe. Les élus acceptent la création d'un poste à temps non complet 28/35è à compter du 1er mai 2020.

Fait et affiché à CHOUSSY, le 16 mars 2020

Le Maire,
Thierry GOSSEAUME